

Groupe Mapping ESEF

Astrid Montagnier KPMG
Thomas Verdin BM&A

Réunion

2022/5

24 mai 2022

Fil rouge de la réunion

1/ Tour de table des actualités

- Actualités ESEF & XBRL France

2/ Macro-balisage

- Liste des macro-balises (voir fichier XLS)
- Finalisation des PC proposées PC11-PC12-PC13
- Macro-balisage des images et renvois
- Traduction et partage en Europe

3/ Pratiques communes

- Liste des points à revoir dans ANC 2020-02 (voir fichier XLS)
- PC15 Reprise des tag des états primaires (proposition en sous-groupe, à valider en plénière)
- PC16 Durée de vie (proposition en sous-groupe, à valider en plénière)
- PC17 Sens au TFT (proposition en sous-groupe, à valider en plénière) + Note Pierre/Marc
(et si le temps le permet...)
- Faits dupliqués et arrondis
- Contrôles générés par les calculs dupliqués

4/ Divers

Macro-Balisage des annexes

Macro-balises à considérer

PC10

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021)

Pour réaliser le macro-balisage des annexes qui sera obligatoire sur les publications relatives à l'exercice 2022, il existe différents concepts de type bloc-text dans la taxonomie, dont certains sont à considérer plus particulièrement

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Le règlement ESEF (RTS 2019) cite en Table II de l'Annexe II les macro-balises qui doivent être utilisées si le concept qu'elles couvrent est présent dans le rapport. Ces concepts sont principalement regroupés sous le rôle [000000] de la taxonomie ESEF reprenant notamment le contenu des rôles [800500] et [800600] de la taxonomie IASB. La liste des balises est précisée sur le site www.xbrl-france.org/mapping (PC10).
- L'utilisation des autres balises de type bloc-text relève d'une démarche volontaire et ne répond pas à l'obligation de macro-balisage
- Pour chaque thématique qui apparaît à la granularité proposée dans la PC11, on sélectionne la macro-balise, si elle existe dans la liste du règlement ESEF, qui englobe cette thématique et qui a le sens comptable le plus proche (*closest accounting meaning*). Si deux (ou plus) balises paraissent de pertinence équivalente, on procède à un double-tagging (ou multi-tagging) du bloc complet.
- Les balises de la liste du règlement ESEF qui ne font pas l'objet d'une thématique à la granularité proposée dans la PC11 ne sont pas utilisées
- Les balises génériques « DisclosureOfSummaryOfSignificantAccountingPoliciesExplanatory » (et par la suite DisclosureOfMaterialAccountingPolicyInformation) et « DisclosureOfNotesAndOtherExplanatoryInformationExplanatory » ou une extension qui pourrait leur être ancrée s'appliquent pour les notes pour lesquelles il n'existe pas de balise spécifique.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021, janvier et février 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, discutée le 22/02/2022 et le 28/04/2022

POUR VALIDATION

Macro-Balisage des annexes

Granularité pour le macro-balisage

PC11

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021, Janvier 2022)

La FAQ AMF indique que le macro-balisage ESEF ne doit pas conduire à modifier la rédaction de ces notes, alors que la liste des macro-balises peut sembler structurer la rédaction. Il faut donc définir la granularité à laquelle on mène le macro-balisage.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Les macro-balises ESEF (Table II Annexe II du RTS 2019) définissent principalement la granularité. Si un des concepts de cette liste est présenté de façon significative dans le rapport, il faut en considérer le balisage.
- On considère ensuite la granularité de rédaction transcrite dans le document (titres, sous-titres, découpages en paragraphes...), sans avoir à chercher des thèmes qui seraient évoqués de façon trop diffuse pour être visible dans la structure du document. On utilise les fonctions de « continuation » et d'exclusion » prévues par iXBRL lorsqu'il y a des ruptures thématiques ou de présentation.
- Dans ce processus, on distingue la partie des principes comptables de celle des notes détaillées, qui font l'objet de jeux de balises séparés.
- Le découpage du document par thème ou principe/note peut être imparfait pour quelques informations (avec par exemple certaines informations chiffrées dans des notes de principes comptables). L'émetteur peut améliorer éventuellement la rédaction dans un objectif de qualité et de pertinence mais cela ne doit pas venir de l'analyse ESEF/XBRL.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021, janvier et février 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, discutée le 22/02/2022 et le 28/04/2022

POUR VALIDATION

Macro-Balises des annexes

Imbrication de balises

PC12

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Décembre 2021)

Dans la liste des macro-balises, certaines couvrent des thématiques croisées ou imbriquées (par exemple juste valeur et instruments financiers ; ou actifs incorporels, goodwill, et l'ensemble intangible et goodwill), alors qu'il n'y a pas d'exigence explicite de sur-balise dans le règlement, qui privilégie le closest wider meaning : il est utile de clarifier la priorité de sélection.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Le balisage à la granularité la plus fine identifiée au titre de la PC11 est à considérer en priorité et répond à l'exigence ESEF.
- L'imbrication de balises n'est pas recommandée, sauf double-balisage comme indiqué en PC10.
- Le double-balisage peut s'appliquer pour combiner une balise de la liste obligatoire et une autre macro-balise de la taxonomie.
- Lorsqu'un thème ne correspond à aucune balise (en particulier pour certains secteurs) on peut envisager un balisage par extension. L'ancrage est alors fortement recommandé.

DEBATS

Se référer aux réunions de décembre 2021 et janvier 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 25/01/2022, pour revue et validation en mai.

POUR REVUE & VALIDATION

Macro-Balisage des annexes

Reprise des tags des états primaires

PC15

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Mai 2022)

Une bonne pratique, pour faciliter l'accès aux informations financières, est de baliser dans les annexes tous les montants apparaissant aussi dans les états primaires. Ce n'est pas obligatoire, mais cela facilite grandement le lien entre états primaires et annexes

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- C'est une bonne pratique de baliser, dans les annexes, les montants des états primaires repris dans les annexes.
- On utilise les mêmes informations de balisage pour les différentes occurrences.
- On peut, le cas échéant, indiquer une précision distincte.

DEBATS

Se référer à la réunion de mai 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées
www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 24/05/2022, pour revue et validation.

POUR REVUE & VALIDATION

Macro-Balisage des annexes

Durée de vie de la société

PC16

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Mai 2022)

Le tag relatif à la durée de vie de la société est inclus à la liste des balises obligatoires à partir de l'exercice 2022. Son utilisation doit être précisée

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- La documentation de cette balise mentionne que cette balise s'applique « quand l'entreprise a une durée de vie limitée » explicite.
- La durée de vie des SA et SCA en France est fixée à 99 ans par défaut. On ne considère pas que cela correspond à une donnée explicite, qui n'est souvent pas mentionnée dans les rapports.
- Il n'y a pas d'obligation à mentionner la durée, qui n'est dès lors pas à baliser.

DEBATS

Se référer à la réunion de mai 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées
www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 24/05/2022, pour revue et validation.

POUR REVUE & VALIDATION

Convention de signe au TFT

PC17

Cette **pratique commune** est **proposée** par le groupe de travail Mapping ESEF de l'association XBRL France afin de favoriser la cohérence et la comparaison des publications ESEF. Elle n'a pas de caractère normatif et résulte des débats des participants aux réunions où elle a été discutée, et des éventuels commentaires transmis par Actéo et le GT ESEF CNCC.

CONSTAT (Mai 2022)

La convention de signe au TFT diffère de celle du compte de résultat.
Elle doit être précisée pour éviter les confusions et assurer le balisage correct.

PRATIQUE COMMUNE PROPOSEE

- Au TFT, la ou les lignes relatives au rappel du résultat suivent la convention de signe du compte de résultat.
- Pour les autres postes, les concepts d'encaissements et d'augmentation de trésorerie sont de balance DEBITLes décaissements/diminutions sont au CREDIT. On vérifie que, dans le cas général, les DEBITS s'additionnent.
- On note que les composantes de BFR sont au DEBIT, tandis que la variation de fonds de roulement est au CREDIT.

DEBATS

Se référer à la réunion de mai 2022 du groupe de travail, ainsi qu'aux documentations associées
www.xbrlfrance.org/mapping

SUIVI

Pratique commune initiée le 24/05/2022, pour revue et validation.

POUR REVUE & VALIDATION

Convention sur les sens au niveau du haut du TFT

TFT	HTML	XBRL			Convention TFT
	N	Calculs	Attribut	N	
Résultat de la période	100	+	Crédit	100	Profit
Ajustements de charges non cash	20	+	Débit	20	Encaissement
Variation de BFR	20	-	Crédit	-20	Encaissement
Intérêts payés	-10	-	Crédit	10	Décaissement
Impôts payés	-5	-	Crédit	5	Décaissement
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	125	=	<i>Null</i>	125	Encaissement

Balise de P&L

Balises du TFT

Convention sur les sens au niveau du haut du TFT

Calculation Relationships	Weight	Balance
☐ (1) Cash flows from (used in) operating activities	+1	
☐ (1) Cash flows from (used in) operations	+1	
(1) Profit (loss)	+1	credit
☐ (1) Adjustments to reconcile profit (loss)	+1	debit
(1) Adjustments for income tax expense	+1	debit
(1) Adjustments for finance costs	+1	debit
(1) Adjustments for decrease (increase) in inventories	+1	debit
(1) Adjustments for decrease (increase) in trade accounts receivable	+1	debit
(1) Adjustments for decrease (increase) in other operating receivables	+1	debit
(1) Adjustments for increase (decrease) in trade accounts payable	+1	debit
(1) Adjustments for increase (decrease) in other operating payables	+1	debit
(1) Adjustments for depreciation and amortisation expense	+1	debit
(1) Adjustments for impairment loss (reversal of impairment loss) recognised in profit or loss	+1	debit
(1) Adjustments for provisions	+1	debit
(1) Adjustments for unrealised foreign exchange losses (gains)	+1	debit
(1) Adjustments for share-based payments	+1	debit
(1) Adjustments for fair value losses (gains)	+1	debit
(-1) Adjustments for undistributed profits of associates	-1	credit
(1) Other adjustments for non-cash items	+1	debit
(1) Adjustments for losses (gains) on disposal of non-current assets	+1	debit
(1) Other adjustments for which cash effects are investing or financing cash flow	+1	debit
(1) Other adjustments to reconcile profit (loss)	+1	debit
(-1) Dividends paid, classified as operating activities	-1	credit
(1) Dividends received, classified as operating activities	+1	debit
(-1) Interest paid, classified as operating activities	-1	credit
(1) Interest received, classified as operating activities	+1	debit
(-1) Income taxes paid (refund), classified as operating activities	-1	credit
(1) Other inflows (outflows) of cash, classified as operating activities	+1	debit

Conventions de calcul documentées dans la taxonomie ESEF.

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (1/3)

	Présentation 1	Présentation 2	Présentation 3
Présentation TFT			
Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000	840 000 000	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000		- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000		- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000		83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000		- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement		- 16 500 000	- 16 500 000
Flux de trésorerie liés à l'activité	823 500 000	823 500 000	823 500 000

De nombreuses erreurs sont constatées dans les sens des montants au niveau des variations de BFR.

L'objectif est donc de vérifier s'il y a consensus sur la façon de tagger les montants et calculs dans les 3 cas ci-dessus

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (2/3)

Présentation 1

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement	

Flux de trésorerie liés à l'activité **823 500 000**

Présentation 1 en XBRL

	Calcul		
CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	+	840 000 000	-
AdjustmentsForDecreaseIncreaseInInventories	+	- 500 000	DT
AdjustmentsForDecreaseIncreaseInTradeAccountReceivable	+	- 67 000 000	DT
AdjustmentsForIncreaseDecreaseInTradeAccountPayable	+	83 000 000	DT
AdjustmentsForIncomeTaxExpense	+	- 32 000 000	DT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	823 500 000	-

Présentation 2

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	
Variation du besoin en fonds de roulement	- 16 500 000

Flux de trésorerie liés à l'activité **823 500 000**

Présentation 2 en XBRL

	Calcul		
CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	+	840 000 000	-
IncreaseDecreaseInWorkingCapital	-	16 500 000	CT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	823 500 000	-

Tagging des sens et calculs au niveau du BFR (3/3)

Présentation 3

Présentation TFT

Flux de trésorerie avant variation de BFR	840 000 000
Ajustements pour diminution (augmentation) des stocks	- 500 000
Ajustements pour diminution (augmentation) de créances clients	- 67 000 000
Ajustements pour augmentation (diminution) de dettes fournisseurs	83 000 000
Ajustements pour charge d'impôt sur le résultat	- 32 000 000
Variation du besoin en fonds de roulement	- 16 500 000
Flux de trésorerie liés à l'activité	823 500 000

Présentation 3 en XBRL

CashFlowsFromUsedInOperationsBeforeChangesInWorkingCapital	Calcul	Calcul	840 000 000 -
AdjustmentsForDecreaseInIncreaseInInventories	-	+	-500 000 DT
AdjustmentsForDecreaseInIncreaseInTradeAccountReceivable	-		-67 000 000 DT
AdjustmentsForIncreaseDecreaseInTradeAccountPayable	-		83 000 000 DT
AdjustmentsForIncomeTaxExpense	-		-32 000 000 DT
IncreaseDecreaseInWorkingCapital	=	-	16 500 000 CT
CashFlowsFromUsedInOperatingActivities	=	=	823 500 000 -

Faits dupliqués et arrondis

La présence de deux faits balisés avec le même tag génère un contrôle de « duplicate fact »

Cela peut typiquement se produire pour les émetteurs qui ne gèrent pas les arrondis par exemple entre la trésorerie du bilan et celle du TFT (en l'absence de découverts bancaires faisant partie de la trésorerie).

Des solutions de contournement sont parfois observées consistant à :

- ne pas tagger un des deux faits (=> anomalie liée à non exhaustivité du tagging)
- mettre une extension sur un des deux faits (=> anomalie liée à l'utilisation d'une extension pour un concept existant dans la taxonomie)

Pourtant ce contrôle est sans gravité puisqu'il ne fait que refléter un écart d'arrondi qui existe également dans la version papier.

Il pourrait donc être ignoré de la même façon que les erreurs de calcul générées par les arrondis

A priori, point remonté également au niveau de XBRL en Allemagne.

Faits dupliqués et arrondis

<http://www.xbrl.org/WGN/xbrl-duplicates/WGN-2015-12-09/xbrl-duplicates-WGN-2015-12-09.html>

"It is generally considered best practice to tag all figures in an Inline XBRL document, as this makes it easier to spot untagged figures, and it makes it possible for consumers to navigate effectively between XBRL facts and the locations in which they were reported in the presentation."

The following recommendations are made for dealing with duplicates in Inline XBRL:

- Require all occurrences of a numeric fact to be tagged in Inline XBRL
- Allow additional occurrences of non-numeric facts to be left untagged if they would result in an inconsistent duplicate
- Reject filings that contain **inconsistent** duplicates
- **When performing summation-item, XBRL Formula, or other processing on XBRL obtained from Inline XBRL, de-duplicate all complete duplicates, and remove all consistent duplicates except the fact that is stated to the highest accuracy"**

⚠ Ce n'est pas le mécanisme XBRL "standard" implémenté par la plupart des outils. En XBRL "standard", un calcul qui comporte des faits dupliqués même cohérents dans un contexte est totalement ignoré pour ce contexte.

Contrôles générés par les calculs dupliqués (1/3)

Etat du résultat global consolidé

ProfitLoss		4 960
OtherComprehensiveIncomeNetOfTaxGainsLossesOnRemeasurementsOfDefinedBenefitPlans		85
OtherComprehensiveIncomeThatWillBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax		85
GainsLossesOnExchangeDifferencesOnTranslationNetOfTax	-	155
OtherComprehensiveIncomeThatWillNotBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax	-	155
ComprehensiveIncome		4 890

Relation de calcul pour
ComprehensiveIncome
dans l'Etat du résultat
global consolidé

ComprehensiveIncome	4890
=	
+ OtherComprehensiveIncomeThatWillBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax	85
+OtherComprehensiveIncomeThatWillNotBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax	-155
+ ProfitLoss	4960


Contrôles générés par les calculs dupliqués (2/3)

Etat des variations des capitaux propres consolidés


	IssuedCapital [Member]	SharePremim [Member]	RetainedEarning [Member]	ReserveOfExchange DifferencesOnTrans lation [Member]	EquityAttributableTo OwnersOfParent [Member]
1er janvier 2021	250	50	80	10	390
ProfitLoss			4960		
OtherComprehensiveIncomeNetOfTaxGainsLossesOnRemeasurementsOfDefinedBenefitPlans			85		
GainsLossesOnExchangeDifferencesOnTranslationNetOfTax				-155	
ComprehensiveIncome	0	0	5045	-155	0
.....					

Relation de calcul pour « ComprehensiveIncome » dans « RetainedEarningMember » dans le tableau de variation des capitaux propres

1

ComprehensiveIncome for RetainedEarning [Member]	5 045
	5 045
+ ProfitLoss	4 960
+ OtherComprehensiveIncomeNetOfTaxGainsLossesOnRemeasurementsOfDefinedBenefitPlans	85
+ GainsLossesOnExchangeDifferencesOnTranslationNetOfTax	-

2

ComprehensiveIncome for RetainedEarning [Member]	Inconsistency	5 045
		4 960
+ ProfitLoss		4 960
+ OtherComprehensiveIncomeThatWillBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax		-
+ OtherComprehensiveIncomeThatWillNotBeReclassifiedToProfitOrLossNetOfTax		-

Duplication du calcul des OCI qui contient le même sous-total « comprehensive Income » et un élément en commun : « Profitloss »

Contrôles générés par les calculs dupliqués (3/3)

Dans ce cas précis où une « inconsistency » apparaît du fait de calculs dupliqués, quelle est la bonne pratique :

- 1) Supprimer les relations de calculs du « comprehensive income » afin de ne pas faire apparaître « d'inconsistency » dans le rapport de validation
- 2) Laisser les relations de calculs du « comprehensive income » et les inconsistencies car elles ne sont pas erronées